



Philippe PERNAUD ORLIAC
Anita JULIA

Cahier des charges pour le dépôt d'une offre amiable à la reprise d'un fonds de commerce

Liquidation judiciaire de l'entreprise KALEO SL

Vous êtes candidat à la reprise des actifs de l'entreprise KALEO SL (SARL).
Le présent cahier des charges regroupe les clauses et conditions dont nous sommes convenus dans le cadre du dépôt et de l'examen de votre offre et de ses suites, et constitue une convention qui vous oblige.

Déroulé de la procédure

Le délai pour le dépôt des offres est fixé au 15 mai 2026.

Ce délai a été fixé pour faciliter les opérations et mettre tous les candidats sur un pied d'égalité. Il peut être prolongé si nécessaire, et notamment si les offres reçues sont incomplètes ou très proches, ce qui permet alors de proposer aux candidats d'améliorer leur offre.

À la fin du délai imparti, toutes les offres reçues sont soumises par voie de requête, au juge commissaire auquel revient le choix, exprimé dans une ordonnance.

Si votre offre est retenue, vous en serez avisé et la remise des actifs concernés se fera après paiement du solde et signature des actes de cession sauf disposition particulière convenue avec notre étude.

Avertissement

Je vous remercie de bien vouloir me retourner le présent dossier dûment complété, signé et accompagné des pièces utiles.

**Je vous informe d'ores et déjà que tout dossier incomplet ne pourra être valablement
examiné**

Les offres doivent être **transmises par écrit**, à l'adresse de l'étude en charge de la liquidation (MONTPELLIER ou NIMES):

– **Etude de MONTPELLIER** : SELARL BLEU SUD 27 rue de l'Aiguillerie 34000 MONTPELLIER – ou par mail à l'adresse suivante : secretariat@bleusud.eu

Ou

– **Etude de NIMES** SELARL BLEU SUD, 8 Avenue Feuchères 30000 NIMES, – ou par mail à l'adresse suivante : contact@bleusud.eu

Les offres sont **fermes et définitives** sans aucune faculté de dédit, ne peuvent comporter aucune condition suspensive et mentionneront expressément que le cédant est déchargé de garantie des vices cachés et de garantie d'éviction du fait des tiers.

Les offres ne pourront être retirées sous aucun prétexte avant que le juge commissaire ait statué, ou, en cas de liquidation judiciaire simplifiée avant que le liquidateur ait pris position, et ne pourront être modifiées que dans le sens d'une amélioration.

Les offres seront accompagnées d'un justificatif de disponibilité du prix proposé, et en garantie du prix offert un versement correspondant à 10% de ce prix sera remis par chèque de banque ou virement à l'ordre de « La SELARL BLEU SUD suivie du nom de la liquidation concernée.

Cette somme vous sera immédiatement restituée si votre offre n'est pas retenue.

Elle sera conservée si votre offre est retenue et que vous ne menez pas l'acquisition à bien, sans préjudice de tous dommages et intérêts et/ou de toute action en exécution forcée.

Le candidat déclarera également par écrit dans un document annexé à l'offre qu'il n'entre pas dans les prévisions de l'article L642-3 du code de commerce et s'engage à en respecter les prescriptions (texte consultable sur le site www.legifrance.gouv.fr, rubrique codes en vigueur, choisir CODE DE COMMERCE, puis article L642-3).

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat

Nom / Prénom	
Date et lieu de naissance	
Agissant	Pour mon compte
<i>(Rayez la mention inutile)</i>	Pour le compte de la société immatriculée au registre du commerce sous le numéro dont je suis le dirigeant et le principal associé, dont le siège social est situé
<i>(Rayez la mention inutile)</i>	Pour le compte de toute société en cours de constitution ou à constituer dont je serais le dirigeant le principal associé, étant précisé que dans ce cas je resterai lié par mon offre tant que la société n'aura pas repris mes engagements.
Profession ou activité	
Adresse personnelle	
Téléphone	
Adresse mail	
Pièce d'identité n°	<i>Carte identité / passeport / carte de séjour (rayez les mentions inutiles)</i>
Délivrée le	
Par	

Les pièces

- Copie **recto-verso** de la pièce d'identité mentionnée ci-dessus et d'une seconde pièce d'identité si vous avez adressé votre offre pour courrier ;
- Si l'offre est faite pour le compte d'une **personne morale** (société) : un extrait Kbis de moins de 3 mois, statuts certifiés conformes et à jour + ventilation actuelle du capital ;

Engagement du candidat

Je soussigné :

Nom et Prénom	
Date et lieu de naissance	
Agissant (rayez la mention inutile)	Pour mon compte
	Pour le compte de la société constituée ou à constituer désignée ci-dessus

Accepte expressément les clauses et conditions prévues aux présentes qui constituent les conditions de mon engagement.

Mon offre présente les caractéristiques essentielles suivantes :

L'actif concerné

L'offre porte sur le **fonds de commerce** et comporte les actifs suivants :

Fonds de commerce de

Situé

.....

(Précisez, le cas échéant, les lots concernés, le numéro d'immatriculation, marque...)

Actifs incorporels (droit au bail, contrats...) Enumération complète	
Actifs corporels (Mobilier, matériel, stock, véhicules...) Enumération complète	

Le prix proposé

Le prix proposé est, hors stock, de : *Prix en toutes lettres* :

Ce prix d'entend hors Taxes net vendeur, tous frais de toute nature, Taxe ,TVA et droits en sus

Ventilation du prix :	
Actifs incorporels	€
Actifs corporels	€

Stock (rayer les mentions inutiles)

- Le stock est repris pour le prix forfaitaire HT de :
- Le stock est repris à sa valeur suivant inventaire contradictoire établi à l'entrée en jouissance, sur la base de la valeur d'achat minorée de ... %
- Le stock n'est pas repris

Versement d'un acompte sur le prix / dédit

Je verse en accompagnement et garantie de mon offre une somme correspondant à 10% du prix proposé par chèque de banque ou virement à l'ordre de la SELARL BLEU SUD suivi du nom de la liquidation judiciaire.

Je prends acte de ce que :

- Cette somme me sera immédiatement restituée si mon offre n'est pas retenue.
 - Cette somme sera définitivement conservée au bénéfice de la liquidation judiciaire si mon offre est retenue et que je ne mène pas l'acquisition à bien, de mon fait, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts et/ou de toute action en exécution forcée.
- Je faisant je renonce à toute action en restitution de ladite somme.

RGPD

Je suis informé qu'en vertu des articles 13 et 14 du Règlement général de la protection des données (RGPD), les informations collectées seront conservées par La SELARL BLEU SUD jusqu'à expiration de la durée de prescription d'une action en responsabilité (5 ans à compter de la fin de mission) et que je peux à tout moment contacter l'étude afin de consulter, faire rectifier ou effacer les données me concernant.

Provenance des fonds

Je déclare que les fonds utilisés pour la présente acquisition proviennent de

Fournir les justificatifs

Faculté de substitution

Je sollicite à bénéficier d'une faculté de me substituer sans formalité toute personne morale dans laquelle je serais porteur de parts majoritaire, et qui ne contreviendrait pas aux conditions de l'article L642-3 du Code de commerce.

Je suis informé que la substitution ne peut être autorisée au profit de tiers non identifiés ou qui ne remplissent pas ces conditions.

Renonciation à toute garantie d'éviction, à toute garantie des vices cachés et à la production de documents comptables

Je suis informé qu'en matière de vente faite par autorité de justice comme c'est le cas en l'espèce, en application de l'article 1649 du code civil, il n'y a pas lieu à garantie des vices cachés.

Je suis également informé que la SELARL BLEU SUD, ès qualité de liquidateur, ne peut être tenu et ne sera tenu à aucune garantie d'éviction en application de l'article 1627 du code civil, ni des conséquences de l'application des dispositions du code du Travail, et notamment des articles L1224-1 et suivants.

Je renonce expressément par la présente à toute garantie des vices cachés et à toute garantie d'éviction du fait des tiers.

Je suis informé que la situation de liquidation judiciaire ne permet pas à La SELARL BLEU SUD de certifier les derniers chiffres d'affaires ni de tenir à disposition les livres de comptabilité des trois dernières années, si tant est que ces indications soient nécessaires à la rédaction d'un acte, et qu'il conviendra que le rédacteur de l'acte éventuellement nécessaire se reporte aux éléments comptables disponibles, s'ils existent, en précisant que La SELARL BLEU SUD ne peut les certifier.

De ce fait je décharge expressément la SELARL BLEU SUD de toute garantie relative au chiffre d'affaire et ait conscience qu'aucune action en nullité ou résolution ne pourra être menée de ce chef, que les indications données à titre indicatif soient erronées ou inexistantes, de même que la SELARL BLEU SUD est déchargée dans les mêmes conditions, c'est-à-dire sans action possible en dommages intérêts, nullité ou résolution, de toute obligation de mise à disposition des livres comptables telle que découlant de l'article L141-2 du code de commerce,

Je prends acte de ce que La SELARL BLEU SUD ne sera pas en mesure de déposer les déclarations fiscales éventuellement nécessaires.

Déclaration sur l'honneur de l'indépendance du candidat et de sincérité du prix proposé

Je déclare :

Sincérité du prix

Que **le prix de cession** figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité **est sincère et véritable** et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du juge commissaire, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

(Je précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession.)

Indépendance du candidat

Connaissance prise du texte de l'article L642-3 du Code de commerce, dont le texte est reproduit ci-après, que j'ai lu avec attention je déclare me conformer à ses dispositions et n'avoir **aucun lien de parenté** ou d'alliance,

jusqu'au 2ème degré inclusivement, direct ou indirect, avec les dirigeants et associés de la société faisant l'objet de la liquidation judiciaire, et que l'offre que j'ai présentée ne contrevient en rien aux dispositions du texte, ni n'a pas pour finalité d'en contourner les objectifs et plus généralement n'est pas faite pour le compte du débiteur, ou des dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni encore de leurs parents et alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement, ni même des contrôleurs, et je m'engage à ne pas procéder à des opérations de revente et/ou mise à disposition visée au texte ci-dessus, de quelque manière que ce soit, pendant la durée légale de 5 années.

Article L642-3 du Code de commerce

« Ni le débiteur, au titre de l'un quelconque de ses patrimoines, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est fait interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens compris dans cette cession, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une exploitation agricole, le tribunal peut déroger à ces interdictions et autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa, à l'exception des contrôleurs et du débiteur au titre de l'un quelconque de ses patrimoines. Dans les autres cas et sous réserve des mêmes exceptions, le tribunal, sur requête du ministère public, peut autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa par un jugement spécialement motivé, après avoir demandé l'avis des contrôleurs. Tout acte passé en violation du présent article est annulé à la demande de tout intéressé ou du ministère public, présentée dans un délai de trois ans à compter de la conclusion de l'acte. Lorsque l'acte est soumis à publicité, le délai court à compter de celle-ci. »

Parfaite information

Je reconnais expressément avoir été **loyalement informé** et avoir disposé de toutes les informations que je souhaitais pour présenter mon offre et en donne totale quittance au liquidateur, et renonce par avance à tout recours sur le fondement d'un défaut d'information.

Entrée en jouissance et règlement des loyers à compter de la décision du juge commissaire ou le liquidateur judiciaire en cas de liquidation judiciaire simplifiée

- L'entrée en jouissance aura lieu au jour de la passation de l'acte de cession, sauf dispositions particulières prises avec la SELARL BLEU SUD.
- **En tout état, y compris avant entrée en jouissance, j'aurai la charge des loyers, charges et des risques inhérents au fonds de commerce dès que l'ordonnance du juge commissaire autorisant la cession à mon profit sera rendue.**

J'accepte expressément cette obligation complémentaire à mon offre et au prix proposé, m'engage à l'assumer et à souscrire un contrat d'assurance en bonne et due forme pour couvrir les risques.

Le règlement des loyers interviendra soit directement entre les mains du bailleur soit entre les mains de la SELARL BLEU SUD à charge pour elle d'en répercuter le montant au bailleur.

Les sommes versées resteront acquises à la liquidation si la cession n'est pas menée à bien.

Formalités

Je suis informé qu'il appartient au cessionnaire d'effectuer à ses frais et diligences toutes les formalités administratives éventuellement nécessaires des actifs cédés en ce compris le cas échéant, les contrôles techniques des véhicules repris et le transfert des cartes grises.

Dépôt de garantie et caution

Je suis informé que le cessionnaire devra reconstituer le dépôt de garantie figurant au bail en sus du prix proposé et proposer le cas échéant au bailleur caution de substitution de manière à ce que l'éventuelle caution garantissant l'exécution des obligations du preneur soient transférée et les cautions actuelles soient déchargées pour l'avenir.

Formalités éventuelles de purge des droits de préemption

Je m'engage à effectuer ou faire effectuer les formalités éventuellement nécessaires pour purger les droits de préemptions qui pourraient exister relativement aux actifs cédés, sans pouvoir rechercher à ce titre la garantie du cédant. La passation de l'acte de cession emportera présomption de décharge de responsabilité de La SELARL BLEU SUD à ce sujet, et m'exposera à assumer intégralement et définitivement les conséquences de l'exercice d'un droit de préemption non purgé en particulier du bailleur, ou d'un éventuel contractant du cédant.

Fait le

A

Signature

- Copie **recto-verso** de la pièce d'identité et d'une seconde pièce d'identité si vous avez adressé votre offre pour courrier ;
- Si l'offre est faite pour le compte d'une **personne morale** (société) : un extrait Kbis de moins de 3 mois, statuts certifiés conformes et à jour + ventilation actuelle du capital ;